

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du lundi 7 février 2022 à 14h30 en visioconférence**

**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 14/12/2021**

Présents

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE, André FIGOUREUX

Vice-Présidents

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Marie LERMYTTE, Jean-François MONTAGNE, Bertrand RINGOT, Valérie ROBERT,

Délégués

Absents et excusés

Franck DHERSIN, Christine GILLOOTS, Pierre MARLE, Eric ROMMEL, Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Franck DHERSIN a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE, Christine GILLOOTS a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE, Alain SIMON a donné pouvoir à Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL a donné pouvoir à Martial BEYAERT, Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Didier BYKOFF, Pierre MARLE a donné pouvoir à André FIGOUREUX

COMITE SYNDICAL DU SCoT

LUNDI 7 FEVRIER 2022 - 14H30
SEANCE EN VISIOCONFERENCE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
BEYAERT Martial	SCoT Flandre Dunkerque	
VERGRIETE Patrice	CUD	
FIGOUREUX André	CCHF	
BYKOFF Didier	CUD	
LERMYTTE Marie	CCHF	
MONTAGNE J.François	CUD	
DELFORGE Michel	CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
RINGOT Bertrand	CUD	
	Je soussigné, Martial BEYAERT, atteste que les personnes sus-nommées étaient présentes au comité (appel fait)	

DELIBERATION

Affectation de l'excédent du compte administratif 2021

Le Compte Administratif 2021 qui vient d'être soumis au comité syndical fait apparaître un excédent cumulé de 187 112,67 € qu'il convient d'affecter.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, porte affectation de l'excédent 2021 au compte 002 – excédent antérieur reporté en fonctionnement, pour assurer le financement des dépenses résultant de la démarche de mise en œuvre du SCoT.

Fait à Dunkerque, le 7 février 2022

Le Président,

Martial BEYAERT

